

Le règlement du prêt à domicile à la bibliothèque universitaire de Fels

- Étudiants ICP (L et M) : prêt de 5 volumes pour une durée de 14 jours
- Étudiants ICP 3^{ème} cycle : prêt de 10 volumes pour une durée d'1 mois
- Enseignants ICP : prêt de 15 volumes pour une durée de 3 mois
- Lecteurs extérieurs inscrits pour un an ou pour 6 mois : prêt de 5 volumes pour une durée de 14 jours

⇒ *Les cartes de 2 mois et de 6 entrées ne donnent pas droit au prêt à domicile*

Prolongation de la durée du prêt : un prêt peut être renouvelé une fois avant la date limite de retour si les ouvrages n'ont pas été réservés par un autre lecteur.

La demande de renouvellement peut se faire

- ✓ Par téléphone au 01 44 39 52 30 ou directement à l'un de bureaux de prêt : 01 44 39 52 00 puis demander le poste 53 66 (1^{er} étage) ou le poste 54 84 (6^{ème} étage)
- ✓ Par courriel : bibliotheque.de.fels@icp.fr
- ✓ Sur place à la bibliothèque

Réservation : il est possible de demander la réservation d'un ouvrage déjà emprunté par un autre lecteur (pour 3 livres maximum). S'adresser à l'un des bureaux de prêt.

Le dépassement du délai entraîne une suspension du droit d'emprunter égale au nombre de jours de retard.

Les ouvrages empruntés doivent être rendus avant la date limite de validité de la carte de bibliothèque

Aucun ouvrage de doit sortir de la bibliothèque sans avoir été enregistré au bureau de prêt

Certains documents sont exclus du prêt à domicile. Ils sont indiqués « exclus du prêt » dans le catalogue de la bibliothèque. Il s'agit essentiellement :

- ✓ De tous les documents de la salle de lecture du 1^{er} étage
- ✓ D'une partie des documents de la salle de lecture du 6^{ème} étage (les usuels portant une étiquette rouge et tout les documents avec une étiquette « Sur Place »)
- ✓ De tous les périodiques, journaux, revues
- ✓ Des exemplaires de soutenance des thèses et des mémoires ;
- ✓ Des documents des fonds anciens et patrimoniaux : imprimés antérieurs à 1900, manuscrits, estampes, cartes, photos, tous les documents de la Réserve
- ✓ Des livres d'art cote 14 080
- ✓ De certains fonds spéciaux (cote AEJ, NF, PB, PJP)
- ✓ Des documents abîmés et/ou fragiles
- ✓ Des documents sous pochettes

A noter : un document peut être indiqué empruntable dans le catalogue mais exclu du prêt ou de consultation par décision du personnel de la bibliothèque au moment de la communication, en raison de son état physique.